



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire de l'agglomération des
Sables d'Olonne**

Le 9 juillet 2021



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire de l'agglomération des Sables d'Olonne

ENTRE

- **La Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne, « Les Sables d'Olonne Agglomération »**
Représentée par son Président, M. Yannick MOREAU , autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juillet 2021,

Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Benoît BROCARD, Préfet du département de la Vendée,
Ci-après désigné par « l'État » ;

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté d'agglomération des Sables d'Olonne.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne, le CRTE regroupe les contrats suivants :



Le CRTE reprend également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne ainsi que les orientations du PADD du ScoT du territoire.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années

La Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne a souhaité s'engager dans cette démarche.

Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne autour de projets concrets.



Article 2 – Stratégies du territoire

L'Agglomération des Sables d'Olonne a fait le choix résolu et assumé d'un modèle de développement maîtrisant à l'avenir les fortes pressions démographiques, foncières et immobilières afin de préserver son cadre et sa qualité de vie. Cette stratégie tire partie des documents structurants qui donnent une nouvelle orientation au territoire, en cohérence avec les choix stratégiques du CRTE qui viendra apporter un concours financier important aux divers projets en faveur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion du territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT

Un mode de développement plus qualitatif :

- limitant la croissance démographique à venir de l'agglomération à 65 000 habitants et à 54 000 habitants pour la ville des Sables d'Olonne,
- réduisant la consommation d'espace utilisé pour l'urbanisation et l'habitat,
- relevant le défi de la transition écologique et énergétique,
- renforçant l'attractivité économique du territoire, la qualité de son cadre de vie, son rayonnement départemental et régional.
- réaffirmant l'objectif d'un territoire solidaire et équilibré, s'appuyant à la fois sur le pôle urbain et de services des Sables d'Olonne et sur les principales centralités du territoire.

Des documents structurants et cohérents pour une stratégie globale maîtrisée

Ces grandes orientations du PADD du SCoT se traduisent dans les différents projets du territoire et procédures en cours d'élaboration :

- Le PLUi : diagnostic en cours. Approbation du PLUi prévue en décembre 2023.
- Le PLH : prescrit par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2018. Etude diagnostic achevée. Stratégie et programme d'actions en cours d'élaboration
- Le Plan Forêt Climat 2050 : lancé en janvier 2020. Programme d'opérations en cours montage.



- La GEMAPI : compétence communautaire depuis 2018. Un PAPI 2016 – 2021 qui s’achève et un PAPI 2022 – 2027 à venir.

- Le PCAET : diagnostic approuvé le 13/12/2019 et stratégie approuvée le 10/12/2020. Programme d’actions en cours d’élaboration.

Un CRTE avec l’État pour accompagner l’agglomération des Sables d’Olonne dans la réalisation de son projet

Le diagnostic et la stratégie du territoire présentés dans le cadre du CRTE s’inscrivent pleinement dans le cadre du projet du territoire ci-dessus exposé. En découlent des lignes d’actions et une liste non exhaustive de projets autour de 3 axes :

Axe 1 / Une ville et une agglomération plus protectrice de son environnement.

Axe 2 / Renforcer l’attractivité économique du territoire

Axe 3 / Renforcer la cohésion du territoire autour des Sables d’Olonne et des centralités de l’agglomération.

2.1 Stratégie de transition écologique : une ville et une agglomération plus protectrice de son environnement.

L’environnement naturel et le cadre de vie remarquable de l’agglomération des Sables d’Olonne comptent parmi ses principaux atouts. Ils contribuent pleinement à la qualité de vie des habitants et à l’attractivité du territoire (attractivité démographique, économique, touristique).

Dans le contexte d’un marché du foncier en tension et d’une urbanisation littorale extensive dont l’agglomération souhaite inverser la tendance, la préservation des espaces naturels, agricoles et de la biodiversité constituent un enjeu majeur pour l’avenir du territoire. Les périmètres de protections inventoriés, les actions engagées et à venir dans le cadre des procédures en cours y participent.



Dans le même temps, le réchauffement climatique entraîne une modification des comportements et des modes de développement vers plus de résilience afin d'en limiter localement l'intensité et les impacts. Territoire littoral particulièrement exposé, l'agglomération des Sables d'Olonne s'est engagée depuis plusieurs années pour relever le défi de la transition énergétique et se prémunir contre les risques littoraux (retrait du trait de côte, protection contre les inondations et les submersions). Un défi qui se poursuit et se renforce aujourd'hui à la lumière des études-diagnostic réalisées, des actions du PCAET, des procédures d'aménagement et de gestion en cours (SCoT, PLUi, GEMAPI) et des programmes d'investissements importants à venir.

2.2 Stratégie de développement économique : renforcer l'attractivité du territoire

Le diagnostic économique met en évidence les principales forces du territoire, en particulier la qualité de vie, l'environnement attractif et la notoriété des Sables d'Olonne puissants vecteurs d'image, un tissu économique dynamique reposant sur la vitalité de filières et de TPE à fort potentiel, en voie de mutation. Mais également des points faibles : une offre foncière d'accueil d'activité peu attractive, un chômage élevé en particulier chez les jeunes, un marché du logement en tension et des difficultés pour recruter des salariés et des compétences dans certains secteurs.

En 2020 et 2021, dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, la Communauté d'Agglomération a accompagné fortement les entreprises du territoire, en complément des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux.

Dans le cadre du CRTE, la stratégie de relance et de développement économique du territoire visera à poursuivre l'adaptation de l'offre foncière d'accueil d'activités sans laquelle le territoire ne peut pas satisfaire les demandes d'implantation d'entreprises locales et extérieures, à accompagner les mutations et le développement des filières motrices du territoire, en particulier la filière numérique, la filière nautique, la pêche, le tourisme et le commerce de centre-ville. La problématique du logement des salariés sera traitée dans le cadre des actions à venir du Plan Local de l'Habitat (PLH) .



2.3 Stratégie de cohésion du territoire : renforcer la cohésion du territoire autour des Sables d'Olonne et des centralités de l'agglomération.

Le diagnostic du territoire met en évidence un bassin de vie et d'emploi cohérent et équilibré, fortement polarisé autour du pôle urbain, commercial et de services des Sables d'Olonne et par ailleurs reposant sur des centralités à l'identité forte.

L'agglomération des Sables d'Olonne est également décrite comme un bassin de vie urbain et rural de 70 000 équivalent-habitants (moyenne annuelle avec les flux touristiques), dont le dynamisme repose sur la vitalité de ses forces vives (tissus associatif, entreprises) et de ses évènements.

Dans ce contexte, le renforcement du pôle des Sables d'Olonne et de son rayonnement passent par la structuration d'une offre d'équipements sportifs, culturels et sociaux d'intérêt intercommunal de grande qualité, à la fois fonctionnelle et environnementale. Par ailleurs, le projet de territoire s'attachera à renforcer les centralités autour des projets urbains de centre bourgs, des équipements associatifs, de l'offre de soins, des commerces et des services de proximité, de la sécurité publique.

Sur le logement, dans le contexte d'un marché en tension et d'une population vieillissante, l'enjeu de la cohésion sociale passe par une diversification de l'offre de logement public et privé en direction des jeunes, des ménages et des salariés des entreprises, adaptée aux différents parcours sociaux et résidentiels, tout en tenant compte par ailleurs de l'hébergement des seniors les plus âgés.

Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.



Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

AXE 1 (transition écologique)

Objectif 1: Relever le défi de la transition énergétique

Action n° 1 : un territoire plus économe en énergies

Les projets du territoire sont les suivants :

- * **Rénovation énergétique des bâtiments dans les secteurs résidentiel et tertiaire :** plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, aide incitative à la rénovation énergétique des logements, rénovation énergétique des bâtiments publics et privés du territoire, aménagements et équipements innovants dans les nouveaux projets d'urbanisation intégrant des constructions plus sobres et des mobilités décarbonées.
- * **Effacement de réseaux et modernisation des éclairages publics**
- * **Déchets ménagers et assimilés :** poursuivre la modernisation/extension des déchèteries (vers plus de tri et de réemploi), valoriser les bio déchets des professionnels et des particuliers, mettre en place une tarification incitative.
- * **Autres projets qui seront décidés dans le cadre du PCAET.**

Action n°2 : développer la production d'énergies renouvelables

Projets du territoire :

- * **Création d'une société de projets** avec « Vendée Energie et Territoires », en capacité de porter des projets de production d'énergies renouvelables.
- * **Développement du solaire photovoltaïque sur toiture :** installation de panneaux solaires sur 1 toiture sur 7 à l'horizon 2050 (soit 3 627 toitures équipées en 2050)



- * **Développement du solaire thermique sur toiture** : 1 toiture sur 10 équipée à l'horizon 2050 (soit 830 toitures équipées en 2050)
- * **Développement du solaire au sol** : examen d'une centrale solaire sur le site de l'aérodrome et sur l'hippodrome des Sables d'Olonne.
- * **Développement du solaire photovoltaïque en ombrières de parking** : perspective de la couverture de 6 815 places de stationnement (soit environ 10 hectares)
- * **Développement de la filière bois énergie** : 25% du potentiel de production de bois énergie avec la ressource locale actuelle. Le « Plan Forêt Climat 2050 » de l'agglomération des Sables d'Olonne et l'étude d'un réseau de chaleur avec l'hôpital participeront à cet objectif.
- * **La méthanisation** : une unité en réflexion avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs.
- * **Autres projets qui seront décidés dans le cadre du PCAET.**

Action n°3 : réduire les émissions de gaz à effet de serre et donner à tous la possibilité de consommer des carburants alternatifs

Les projets du territoire :

- * **Un « Plan Forêt Climat 2050 » ambitieux**, permettant de réduire significativement l'empreinte carbone du territoire. Un programme de préservation et de plantations d'un million d'arbres sur 1 900 hectares publics et privés d'ici à 2050, entre autres : les entrées de ville, les grands axes routiers et les délaissés, les espaces dunaires à consolider, les zones d'activités économiques, une ceinture verte et forestière de 900 ha en périphérie urbaine des Sables d'Olonne, entre la forêt d'Olonne et Cayola-Bois Saint-Jean.
- * **Secteurs résidentiels, tertiaire et industriels** : rénovations énergétiques des bâtiments, évolution vers des installations de chauffage et de climatisation aux émissions non carbonés.
- * **Transports et mobilités** :



- *Développer les carburants alternatifs, en particulier une filière hydrogène vert vendéenne* : implantation d'une station multi-énergies aux Sables d'Olonne avec le SyDEV et Vendée Energie ; acquisitions par l'Agglomération de bus urbains et de camions BOM à hydrogène, de navettes maritimes à hydrogène.
 - *Conversion du parc automobile des collectivités vers des véhicules hybrides et électriques,*
 - *Développement des bornes de recharges pour véhicules électriques,*
 - *Réalisation du « Plan vélo 2025 »* : aménagement d'un « réseau armature » de centre-ville et intercommunal ; actions de sensibilisation et d'incitation du public à l'usage du vélo,
 - *Aménagements de centre-bourg et inter-quartiers privilégiant les liaisons douces,*
 - *Amélioration de l'offre de promenades et de randonnées du territoire,*
 - *Aménagement de parkings de co-voiturage et d'entrée de ville, connectés aux réseaux cyclables et desservis par les transports en commun,*
- * Autres projets qui seront décidés dans le cadre du PCAET.**

Action n°4 : rendre la qualité de l'air encore plus saine

Les projets du territoire :

- * Projets qui seront décidés dans le cadre du PCAET.**

AXE 1 (transition écologique)

Objectif 2 : préserver les espaces naturels et la biodiversité.

Action n°5 : réduire la consommation d'espaces destinés à l'urbanisation et au résidentiel et réduire l'artificialisation des sols

Les projets du territoire :

- * Étude de gisement foncier** réalisée avec l'EPF Vendée : identification du foncier stratégique pour la production de logement.



- * **Développement de la trame verte et arborée du territoire** : le « Plan Forêt Climat 2050 » renforcera le maillage des corridors écologiques et favorisera les circulations douces.
- * **Renaturation ou aménagements paysagers et arborés des espaces publics** dans les 5 communes (places, parkings, espaces de loisirs, entrées de bourgs, espaces urbains de centre-ville),
- * **Reconquête des parcs et des jardins publics** : réhabilitation du parc de la Marion, du Parc des Nouettes, du parc et des jardins de la Villa Charlotte, réaménagement du parc des Chirons.
- * **Reconquête des friches urbaines et économiques** : réhabilitation du site de l'ancienne clinique aux Sables d'Olonne ; dépollution et aménagement du site d'un ancien garage automobile à Saint-Mathurin.
- * **Actions réglementaires** qui seront décidées dans le cadre des procédures d'urbanisme en cours (SCoT, PLUi).
- * **Plans annuels de lutte contre les espèces envahissantes** : piégeages (taupes, ragondins, rats musqués), destruction de nids (chenilles processionnaires, frelons asiatiques), campagnes de démoustication, chantiers d'arrachage (herbes de la pampa, baccharis, myriophylle).

Action n° 6 : préserver les espaces agricoles et les milieux naturels

Les projets du territoire :

- * **Aménagement, entretien des cours d'eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides (GEMAPI)** : travaux d'aménagements et d'entretien annuels, contrat régional de bassin versant, contrat territorial des milieux aquatiques.
- * **Inventaire de la biodiversité** : étude du trait de côte (GEMAPI).
- * **Amélioration des réseaux et des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs** :
 - Extension de capacité du PRG de la Sablière (en cours),
 - Programme annuel de travaux séparatifs des réseaux EU/EP,
 - Construction d'une nouvelle STEP à l'Île d'Olonne avec pour objectif de protéger les milieux des rejets, les marais et le littoral,



- Réhabilitation des ANC présentant un risque pour l'environnement et la santé.

* **Elaboration d'un Schéma Directeur des eaux usées et des eaux pluviales** sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (2021-2022). Ce schéma annexé au SCoT et au PLUi préconisera un programme de travaux sur 10 ans.

* **Gestion de la ressource en eau, optimisation des stockages (ex : carrières) et expérimentation de solutions innovantes** (ex : projet JOURDAIN avec Vendée Eau)

* **Préservation des surfaces agricoles et reconquête des friches exploitables :**

- Diagnostic de la Chambre d'Agriculture en cours sur les friches agricoles dans le cadre du ScoT.

- Maintien de l'élevage permettant de pérenniser les surfaces en herbe et les haies, ainsi que l'écopâturage (ex : marais d'Olonne).

- Encourager la transition environnementale des exploitations agricoles (agriculture biologique, agriculture raisonnée, de conservation des sols, productions/ventes en circuits courts, modernisations des équipements agricoles, ... etc).

AXE 1 (transition écologique)

Objectif 3: prévenir et se protéger contre les risques littoraux

Action 7 : prévenir le retrait du trait de côte : actions réglementaires et de prévention dans le cadre de la GEMAPI et des procédures d'urbanisme en cours (SCoT, PLUi).

Action n°8 : protection contre les risques d'inondation et de submersion marine :

Les projets du territoire :

* **PPRL et actions du programme « PAPI » 2016 – 2021 :** 35 mesures sur 6 ans (5 millions d'euros), engagés à ce jour à 95% (ex : restauration de l'écluse de la Gachère endommagée par la tempête Xynthia, rehaussement des quais du port, sécurisation de l'écluse de la rocade et du poste de la Cabaude).

* **Poursuite de la surveillance des ouvrages et des travaux d'entretien annuels** (la communauté d'agglomération y consacre environ 1 M€/an)



* **Programme de travaux importants à venir qui s'inscriront dans le cadre du « PAPI » 2022-2027** : dans la continuité de l'étude de vulnérabilité des bâtiments du port, réalisée en 2019/2020, un programme d'actions sera arrêté en septembre 2021, après consultation du public (actions collectives et individuelles de protection).

AXE 2 (Développement économique)

Objectif 4: adapter l'offre foncière et immobilière d'accueil d'activités

Action n°9 : améliorer l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises .
Construction d'une nouvelle pépinière d'entreprises sur le parc Numérimer (2020-2021).

Action 10 : poursuivre l'adaptation de l'offre foncière en réponse à la diversité des demandes d'implantation d'entreprises.

Les projets du territoire :

* **Requalification des ZA historiques** de l'Agglomération (plantations arborées et paysagères, signalétique, accessibilité, mobilités douces, ...)

* **Poursuite de l'aménagement des zones d'activités à caractère stratégique**, prévues dans le cadre du SCoT, en intégrant les enjeux environnementaux (préservation des zones humides, des corridors écologiques, espaces arborés et paysagers, ...) :

- ZAC Vannerie 1 (21 ha) : viabilisation et aménagement par tranches.

- Ilot 2 de la Vannerie (40 ha) : acquisitions foncières, viabilisation et aménagement (étude préalable à la DUP lancée en 2021).

- ZA « Les Sables d'Olonne Sud » (39 ha) : viabilisation et aménagement par tranches.

* **Extensions des zones artisanales existantes en rétro littoral** : ZA « les Bajonnières » à l'île d'Olonne, ZA « La Combe » à Vairé, ZA de « l'Épinette » à Sainte-Foy.



AXE 2 (Développement économique)

Objectif 5: accompagner les mutations et le développement des filières du territoire

Action n°11 : poursuivre le développement de la filière numérique

Les projets du territoire :

- * **Poursuivre la commercialisation du Parc Numerimer 2.**
- * **Relancer l'animation économique et les synergies autour du « Parc Numerimer » et du « Centre Numerimer »** en correspondance avec les besoins de développement, de formations et d'innovation des entreprises du territoire (association Numerimer, SEM Développement).
- * **Candidature en cours au label « territoire internet ».**
- * **Poursuivre la réalisation du réseau informatique métropolitain de service public commun** (réseau commun nouvelle Ville des Sables d'Olonne et Communauté d'Agglomération).
- * **« Plan France Très Haut Débit »** : achèvement du déploiement de la fibre optique par la société « Orange » sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, dans le cadre de la convention signée par « Orange » en 2018 avec l'État, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée et la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne (42 543 foyers raccordables, à la FttH fin 2022, particuliers et entreprises).

Action n°12 : soutenir le dynamisme et le développement de la filière nautique

Les projets du territoire :

- * **Soutenir les actions collectives** (ex : campus des métiers de la mer avec le Lycée professionnel Tabarly ; cluster nautique « Nautihub » avec la Région des Pays de la Loire visant l'innovation, la performance industrielle, l'export et la formation).
- * **Affirmer le dynamisme et la notoriété des Sables d'Olonne au travers de ses grands événements nautiques** (Vendée Globe, GGR, Mini Transat, etc.).
- * **Poursuivre le réaménagement et la modernisation du port de plaisance** (étude stratégique « Port Olona 2040 » en cours, lancée le 10/12/2020 dont les conclusions doivent être restituées fin 2021).



Action n°13 : accompagner le dynamisme de la filière pêche.

Les projets du territoire :

- * **Extension et modernisation en cours de la Criée des Sables d'Olonne (CCI).**
- * **Construction de chais supplémentaires pour l'Association des Chais des marins.**

Action n°14 : qualifier et diversifier l'offre touristique (tourisme de pleine nature et de découverte, plaisance, tourisme d'affaire) et améliorer l'accueil.

Les projets du territoire :

- * **Création d'une maison des randonnées et des loisirs de pleine nature à Vairé et qualification de l'offre de promenades, de randonnées et de découverte du territoire.**
- * **Réaménagement et modernisation du port de plaisance** (action commune avec filière nautique). Etude stratégique en cours « Port Olona 2040 ».
- * **Réaménagement et modernisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne** (nouveaux hangars, nouvelle zone d'accueil, aménagements réduisant les nuisances sonores, sécurisation des mouvements sur l'emprise foncière actuelle).
- * **Modernisation du Centre des congrès « Les Atlantes »** (modernisation des locaux, accessibilité, création d'un restaurant panoramique)
- * **Aménagement d'aires de camping-cars municipales**, aux normes environnementales (ex : Sainte-Foy).
- * **Actions du nouveau « Schéma d'accueil et information touristique (SADI) » du territoire** (ex : création de nouveaux bureaux d'accueil et d'information touristique, développement de nouveaux outils et de nouveaux services numériques , ...).

Action n°15 : structurer l'offre de commerces et de services de centre-ville.

Les projets du territoire :

- * **Renforcer l'attractivité du commerce de centre-ville aux Sables d'Olonne** : réhabilitation des Halles centrales ; soutien aux actions d'animations commerciales de l'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne (OCA).



*** Opération « cœur de ville » à Olonne s/Mer.**

*** Aménagement du cours Dupont dans le centre-ville des Sables d'Olonne (autre action du CRTE concernée : action n°5).**

*** Construction, réhabilitation, extension de locaux commerciaux de proximité dans les centres-bourgs à l'île d'Olonne, Saint-Mathurin, Vairé.**

Action n°16 : mieux répondre aux besoins de compétences et de recrutement des entreprises du territoire

Les projets du territoire :

*** Construction d'un « hôtel des formations » dans le parc Numérimar.**

*** Actions locales en faveur de l'apprentissage et de l'alternance (ex : plateforme numérique « apprentissage aux Sables d'Olonne »).**

*** Adaptation des formations professionnelles aux besoins de recrutement et de compétences des entreprises (ex : expérience « Cuisine Mode d'Emploi » / filière restauration ; Lycée Tabarly / campus nautique).**

*** Webinaire à destination des entreprises de l'hôtellerie-restauration.**

*** Actions d'orientation professionnelle des élèves des collèges et des lycées avec le groupement d'employeurs Vendée Littorale et les entreprises**

*** Actions régionales en faveur des étudiants stagiaires.**

*** Accueil de nouvelles formations professionnelles et supérieures aux Sables d'Olonne, en prise directe avec les besoins des entreprises du territoire.**



AXE 3 (Cohésion du territoire)

Objectif 6: une offre de logement maîtrisée, durable et de qualité

Action n°17 : maîtriser la croissance résidentielle en décélérant la consommation d'espace et en ralentissant progressivement le nombre de logements produits.

Projets du territoire :

* **Actions du PLH et d'une OPAH à venir** sur le parc de logements existants et sur la production de nouveaux logements (ex : opérations de réhabilitation, de requalification et d'extension de logements, incitation à la transformation de résidences secondaires en résidences principales, nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine existante, proche des zones en tension, des pôles d'activités et des centralités)

* **Actions réglementaires** dans le cadre des procédures d'urbanisme (SCoT, PLUi)

Action n°18 : diversifier l'offre de logements pour les salariés des entreprises.

Projets du territoire :

* **Développement de l'offre de logement et d'hébergement pour les travailleurs saisonniers.**

* **Diversification de l'offre de logement pour les jeunes actifs** : projet de résidence travailleurs, mobilisation du parc locatif social, diversification de l'offre vers les petits logements et les logements intermédiaires, OPAH sur le parc privé.

* **Actions du PLH qui seront définies en réponse aux parcours résidentiels des salariés.**

Action n°19: poursuivre le développement et la diversification du parc de logements locatif social.

Projets du territoire :

* **Réaménagement de la résidence autonomie des « Genêts d'Or » aux Sables d'Olonne** afin d'affecter une partie des bâtiments à des logements sociaux (36 logements envisagés) et à l'accueil des migrants (36 logements).



* **Actions du PLH qui seront définies en réponse aux besoins de développement et de diversification du territoire.**

Action n°20 : adapter l'offre de logement et d'hébergement des seniors et des personnes à mobilités réduites.

Projets du territoire :

- * **Construction, réhabilitation/extension d'EPHAD aux Sables d'Olonne (ex : EPHAD Olonne, les Cordeliers).**
- * **Création de logements à proximité du bourg pour les seniors et les personnes à mobilité réduite à l'île d'Olonne**
- * **Extension d'hébergements de l'EPHAD à Vairé pour l'unité Alzheimer.**
- * **Acquisition foncière à Vairé destinée à la construction d'une résidence seniors.**
- * **Actions communautaires du service de prévention seniors « A l'Abord'Age ».**
- * **Dispositifs et services départementaux d'aide au maintien à domicile sur le territoire.**

AXE 3 (Cohésion du territoire)

Objectif 7 : développer et structurer l'offre d'équipements et de service en correspondance avec les besoins du territoire

Action n°21 : une offre d'équipements et de services structurants d'intérêt communautaire aux Sables d'Olonne.

Projets du territoire :

- * **Création d'un pôle d'équipements publics et de services structurants : aménagement de la ZA de l'Ilot Nord à la Vannerie.**
- * **Construction d'un complexe sportif événementiel et d'une halle culturelle polyvalente d'agglomération (Arena), de rayonnement départemental et régional.**
- * **Construction d'un « Pôle social » (secteur du Pôle santé).**



*** Service public de médiation et de conseil numérique.**

*** Réhabilitation/extension, modernisation de sites majeurs, culturels et patrimoniaux :**

- Musée de la mer
- Musée Sainte-Croix (MASC).
- la « Villa Charlotte ».

Action n°22 : modernisation des équipements de proximité existants et valorisation du patrimoine local.

Projets du territoire :

*** Réhabilitation et extension d'équipements sportifs de quartier** (ex : rénovation/extension du gymnase des Chirons, rénovation du gymnase du Centre, du gymnase Beauséjour aux Sables d'Olonne).

*** Construction, réhabilitation, extension de locaux associatifs municipaux existants en centre-bourg, en tenant compte des enjeux de la transition énergétique :**

- A l'Île d'Olonne : rénovation du Logis des Marais.
- A Vairé : extension du local jeunesse, modernisation de la salle Rabelais et création d'une maison d'assistantes maternelles.
- A Sainte-Foy : construction d'un nouveau Foyer des jeunes et d'un City-stade, rénovation du Foyer Rural, réhabilitation de la maison des associations en bibliothèque.

*** Modernisation, extensions de cimetières à St Mathurin, Sainte-Foy, Vairé.**

*** Modernisation, rénovation, extension de bâtiments publics** (Mairies, bâtiments scolaires et périscolaires, églises).

*** Valorisation du village historique de la Bradière à l'Île d'Olonne** (effacement de réseaux, embellissement du village, sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne cave).

Action n°23 : regrouper l'offre de soins dans les centralités.

Projets du territoire :

*** Extension du « secteur santé » aux Sables d'Olonne** (ZAC Vannerie 1),

*** Acquisition immobilière et création d'un « espace santé » à l'Île d'Olonne**



- * **Extension du centre de santé dans le bourg de Sainte-Foy**
- * **Construction d'un centre de santé à Vairé.**

Action n°24 : adapter l'offre de restauration collective

Projets du territoire :

- * **Construction d'une cuisine centrale aux Sables d'Olonne**
- * **Extension du restaurant scolaire à Vairé**

Action n°25 : moderniser, adapter les services municipaux de sécurité publique.

Projets du territoire :

- * **Développer la vidéo-protection** aux Sables d'Olonne et dans les communes littorales.
- * **CSU et nouvel hôtel de police municipale** aux Sables d'Olonne.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.



Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

5.2. La Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne

En signant ce CRTE, la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au



travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de [l'Observatoire des territoires](#), à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

La Région Pays de la Loire apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.



Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président/maire de ... ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie. Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.



Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif. Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation , il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 9 juillet 2021

Le préfet de la Vendée

Benoît BROCARD

Le Président de la Communauté
d'Agglomération des Sables d'Olonne,
Les Sables d'Olonne Agglomération,

Yannick MOREAU



Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

Annexe 3 – Avenant de programmation

Annexe 4 – Annexe financière

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE



Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Transition écologique

Faiblesse / Menaces

- ▶ **Vulnérabilité des espaces écologiques sensibles et d'une partie du territoire** aux submersions marines, à l'érosion et au recul du trait de côte.
- ▶ **Une gestion de l'espace contrainte** qui interpelle le mode de développement : un foncier qui se raréfie et une urbanisation du littoral qui s'achève.
- ▶ **Une ressource en eau potable plus rare en période estivale**, qui ne peut pas compter sur un stockage interannuel.
- ▶ **Des consommations et des productions d'énergies majoritairement carbonées et des énergies renouvelables peu représentatives (9% de la consommation d'énergie du territoire)**
- ▶ **Des émissions de gaz à effet de serre dominées** par le résidentiel, les transports et l'agriculture.
- ▶ **Menaces/risques :**
 - Risques naturels maritimes toujours présents
 - Risques d'abandon de l'entretien des paysages et du réseau hydraulique si les activités primaires sont menacées
 - Risques de dégradations des espaces écologiques sensibles
 - Risques de dégradation de la qualité de l'air et de la ressource en eau

Atouts / Opportunités

- ▶ **Un patrimoine écologique et paysager riche et diversifié, un climat océanique tempéré et une bonne qualité de l'air**, marquant l'identité du territoire, participant à son attractivité et à la qualité de vie
- ▶ **Des zones de protection (ZNIEFF, Natura 2000,..) et des dispositifs réglementaire de gestion existants déjà engagés (SCOT, APB, PPR, PAPI, GEMAPI)**
- ▶ **Un éco bilan plutôt favorable et un territoire littoral très concerné par le changement climatique**
- ▶ **Les potentialités de développement autour des énergies renouvelables (photovoltaïque, bois énergie, méthanisation) et des mobilités vertes (filère hydrogène)**
- ▶ **Des mesures fortes déjà engagées sur la transition énergétique (plan forêt, plan vélo, photovoltaïque, rénovation énergétique), renforcées dans le cadre du PCAET et d'objectifs clairs et ambitieux.**
- ▶ **L'amélioration des dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales et des outils de gestion.**
- ▶ **La révision du SCOT et l'élaboration du PLUi en cours dans l'objectif de réduire l'artificialisation des sols et la consommation d'espace pour l'urbanisation et le résidentiel.**



Développement économique

Faiblesse / Menaces

- ▶ **Un taux de chômage élevé**, en particulier chez les jeunes, marqué par la saisonnalité mais aussi par les personnes seniors inscrites.
- ▶ **Des difficultés de recrutement dans certains secteurs** (ex : artisanat, pêche, filière nautique)
- ▶ **Un marché du logement en tension et des difficultés pour se loger pour les jeunes, les ménages à faible revenus, les salariés des entreprises.**
- ▶ **Des infrastructures portuaires anciennes, à moderniser et à adapter à l'évolution et au développement des différentes activités**
- ▶ **Une offre foncière économique peu attractive (terrains, prix du foncier) et inadaptée à la diversité des demandes d'implantation d'entreprises** (entreprises locales en développement, nouvelles entreprises extérieures)
- ▶ **La pression urbaine sur les espaces agricoles et des espaces en friches très morcelés.**
- ▶ **Menaces / risques** : un chômage non résorbé et la difficulté de maintenir et d'attirer une population jeune si l'agglomération ne diversifie pas ses activités économiques et n'accompagne pas les mutations en cours de son tissu économique.

Forces / Opportunités

- ▶ **Un environnement et un cadre de vie remarquable, attractivité naturelle**
- ▶ **L'image forte et la notoriété reconnue des Sables d'Olonne**
- ▶ **Des infrastructures d'un bon niveau (axes routiers, TGV)**
- ▶ **Une économie touristique forte et une offre commerciale complète de niveau infra régional**
- ▶ **Un développement économique endogène dynamique reposant sur des filières motrices (numérique, nautisme, BTP, activités portuaires, services) et sur la vitalité d'un tissu de TPE et de PME dynamiques et de réseaux d'entreprises et d'acteurs locaux bien ancrés.**
- ▶ **L'esprit d'entreprendre et un potentiel humain remarquable**
- ▶ **Une économie du territoire en cours de mutation** (performance numérique, technologique, environnementale), accompagnée par l'Agglomération (ex : Centre Numerimer, PCAET, ...)
- ▶ **Une offre foncière d'accueil d'activités en cours de constitution.**
- ▶ **La proximité d'un bassin urbain et touristique favorable à la diversification des activités agricoles** (ex : circuits courts).



Cohésion du territoire

Faiblesse / Menaces

- ▶ **Un dynamisme démographique modéré, soutenu par l'installation de ménages âgés sur le littoral, avec pour corollaire un vieillissement de la population, si l'agglomération ne parvient pas à fixer et à attirer les populations jeunes.**
- ▶ **Une offre médicale relativement complète** mais ne permettant pas toujours de répondre à la demande de soin engendrée par l'évolution démographique et les flux touristiques
- ▶ **Une offre de logement inadaptée à la diversité des parcours résidentiels des jeunes, des ménages et des salariés. Un besoin de logements principaux important dans le contexte d'un marché en tension et de revenus des ménages disparates.**
- ▶ **Une offre d'équipements et de services structurants insuffisante pour une agglomération urbaine et touristique de plus de 70 000 équivalent-habitants (53 430 habitants permanents mais 70 000 équivalent-habitants en moyenne annuelle avec les flux touristiques.)**
- ▶ **Des d'équipements municipaux de proximité anciens (gymnases, locaux associatifs, ...) à rénover en tenant compte des enjeux de la transition énergétique**
- ▶ **Menaces/risques : un déclassement et un affaiblissement de l'attractivité du territoire.**

Atouts / opportunités

- ▶ **La qualité de vie et du cadre de vie, principaux atouts de l'attractivité du territoire**
- ▶ **Un bassin de vie et d'emplois cohérent et équilibré : une offre d'activités et de services complète, à la fois polarisée aux Sables d'Olonne et répartie dans les centralités rétro-littorales (commerces, artisanat et services de proximité), auxquels s'ajoutent le déploiement d'infrastructures et de services communautaires (collecte des déchets, mobilités et transports collectifs, RAM, crèches, réseau des bibliothèques, fibre optique, réseau cyclable), essentielle au maillage et à l'équilibre du territoire..**
- ▶ **Un positionnement départemental et régional structurant**
- ▶ **La vitalité de plus de 1 000 clubs et associations qui irriguent et animent le territoire et un bénévolat très actif.**
- ▶ **Des animations et des évènements toute l'année contribuant à la vitalité et à la notoriété du territoire.**
- ▶ **Le développement récent de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement : co-voiturage, TSR, mobilités actives, véhicules électriques.**



Annexe 2 – Orientations stratégiques

1 Stratégie de transition écologique

Action n° 1 : un territoire plus économe en énergies

Indicateurs :

- Le nombre d'opérations de conseil et d'assistance technique réalisées dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat de l'agglomération avec l'ADILE Vendée.
- Le nombre d'opérations de rénovation énergétique de l'habitat et le montant global des travaux réalisés sur l'agglomération (programme d'aide de la Communauté d'Agglomération, suivi de ADILE Vendée).
- Les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics réalisées dans les 5 communes.
- Les constructions publiques réalisées intégrant des dispositifs économes en énergie et non carbonés.
- Les opérations réalisées d'enfouissement de réseau, de modernisation des éclairages publics dans les 5 communes.
- L'économie réalisée de déchets de tout-venants enfouis grâce aux opérations de modernisation / extension de déchetterie en faveur du tri et du recyclage.
- Les opérations réalisées de valorisation des bio déchets des professionnels et des particuliers.
- Autres opérations réalisées dans le cadre du PCAET.

Action n°2 : développer la production d'énergies renouvelables

Indicateurs :

- Création d'une société de projets avec « Vendée Energie » : les projets étudiés et réalisés par la SAS sur la période 2021 – 2026.
- Développement du solaire photovoltaïque : le nombre et la surface de bâtiments publics équipés de photovoltaïque sur toiture , les opérations de solaire au sol réalisées, le nombre de places de parkings couverts d'ombrières solaires,
- Les opérations étudiées et réalisées sur les filières bois énergie et méthanisation.
- Autres opérations réalisées dans le cadre du PCAET



Action n°3 : réduire les émissions de gaz à effet de serre et donner à tous la possibilité de consommer des carburants alternatifs

Indicateurs :

- « Plan Forêt Climat 2050 » : le nombre d'arbres plantés, les sites et les surfaces concernées sur la période 2020-2026.
- Filière hydrogène vert : la réalisation des projets prévus (une station multi-énergies avec le SyDEV et Vendée Énergie aux Sables d'Olonne en 2022 ; acquisition de 4 véhicules lourds électriques à hydrogène d'ici à 2023, 2 bus urbains et 2 camions BOM, acquisition d'une navette maritime électrique à hydrogène d'ici à 2026).
- Conversion du parc automobile des collectivités vers des véhicules hybrides et électriques : le nombre de véhicules acquis et mis en service par les 6 collectivités du territoire.
- Développement des bornes de recharges pour véhicules électriques : le nombre de bornes publiques supplémentaires implantées à partir de 2021.
- Réalisation du « Plan vélo 2025 » : aménagement d'un « réseau armature » structurant de centre-ville et intercommunal de 10 liaisons cyclables totalisant 26 km d'ici à 2025 + le nombre de bénéficiaires de l'aide communautaire incitative à l'acquisition de vélo.
- Les voies douces piétonnes et cyclables de centre-bourg et inter-quartiers réalisées
- Les parkings réalisés de co-voiturage et d'entrée de ville, leur connexion au réseau cyclable et/ou aux transports en commun,
- Autres opérations réalisées dans le cadre du PCAET

Action n°4 : rendre la qualité de l'air encore plus saine

Indicateurs : les opérations qui seront décidées et réalisées dans le cadre du PCAET

Action n°5 : réduire la consommation d'espaces destinés à l'urbanisation et au résidentiel et réduire l'artificialisation des sols

Indicateurs :

- Le foncier stratégique identifié pour la production de logement (étude EPF Vendée, SCoT et PLUi).
- L'impact du « Plan Forêt Climat 2050 » sur le maillage des corridors écologiques,



- Les opérations réalisées de renaturation ou d'aménagements paysagers des espaces publics dans les 5 communes (places, parkings, espaces de loisirs, entrées de bourgs, espaces urbains de centre-ville),
- Les parcs et jardins réhabilités sur la période 2020-2026
- Les réhabilitations de friches urbaines et économiques réalisées (ex : ancienne clinique aux Sables d'Olonne, ancien garage automobile à St Mathurin) .
- Les règlements qui seront adoptés dans le cadre des procédures d'urbanisme en cours (SCoT, PLUi).
- Plans annuels de lutte contre les espèces envahissantes : le nombre de piégeages réalisés (taupes, ragondins, rats musqués), de nids détruits (chenilles processionnaires, frelons asiatiques), les chantiers d'arrachage réalisés et surfaces concernées (herbes de la pampa, baccharis, myriophylle).

Action n° 6 : préserver les espaces agricoles et les milieux naturels

Indicateurs :

- Aménagement, entretien des cours d'eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides (GEMAPI) : programmes de travaux d'aménagements et d'entretien annuels réalisés, les opérations réalisées dans le cadre du contrat régional de bassin versant et du contrat territorial des milieux aquatiques.
- Inventaire de la biodiversité réalisé dans le cadre de l'étude du trait de côte (GEMAPI).
- Amélioration des réseaux et des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs : réalisation des projets prévus d'assainissement collectif (PRG de la Sablière, construction d'une nouvelle STEP à l'île d'Olonne, travaux annuels de séparatif des réseaux EU/EPluviales), nombre d'ANC réhabilités présentant un risque pour l'environnement et la santé.
- La réalisation du Schéma Directeur des eaux usées et des eaux pluviales,
- L'avancement des projets de reconversion de carrières en réservoir d'eau,
- L'avancement et les résultats du projet « JOURDAIN » avec Vendée Eau.

Action 7 : prévenir le retrait du trait de côte :

Indicateurs :

- Actions réglementaires et de prévention décidées dans le cadre de la GEMAPI et des procédures d'urbanisme en cours (SCoT, PLUi).
- Travaux de prévention réalisés.



Action n°8 : protection contre les risques d'inondation et de submersion marine :

Indicateurs :

- L'achèvement du programme « PAPI » 2016 – 2021
- Poursuite de la surveillance des ouvrages et des travaux d'entretien annuels (la communauté d'agglomération y consacre environ 1 M€/an)
- Vulnérabilité des bâtiments et des équipements du port : la réalisation du programme de travaux qui sera décidé par la Communauté d'Agglomération en septembre 2021 et inscrit dans le prochain « PAPI » 2022-2027.

2 Stratégie de développement économique

Action n°9 : améliorer l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises .

Indicateurs : achèvement et mise en service de la nouvelle pépinière d'entreprises dans le parc Numérim (2021).

Action 10 : poursuivre l'adaptation de l'offre foncière en réponse à la diversité des demandes d'implantation d'entreprises.

Indicateurs :

- La réalisation des opérations prévues sur la période 2020-2026 : viabilisation et aménagement par tranches de la ZAC Vannerie 1, de la ZA Les Sables d'Olonne Sud, acquisitions foncières et aménagement de l'Ilot 2 Vannerie, extensions des zones artisanales existantes en rétro littoral (ZA « les Bajonnières » à l'île d'Olonne, ZA « La Combe » à Vairé, ZA de « l'Épinette » à Sainte-Foy).

Action n°11 : poursuivre le développement de la filière numérique

Indicateurs :

- La poursuite et l'achèvement de la commercialisation du Parc Numérim 2 sur la période 2020-2026.
- Les actions d'animation réalisées en direction des entreprises par l'association du Centre Numérim et la SEM Développement).



- L'achèvement du réseau informatique métropolitain de service public (réseau commun nouvelle Ville des Sables d'Olonne - Communauté d'Agglomération et établissements annexes).
- Déploiement de la FttH : suivi de la convention passée par Orange avec l'État, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération. Achèvement du déploiement de la fibre optique par « Orange » fin 2022 : 42 543 foyers raccordables (particuliers et entreprises).

Action n°12 : soutenir le dynamisme et le développement de la filière nautique

Indicateurs :

- Les actions collectives réalisées : campus des métiers de la mer avec le Lycée professionnel Tabarly ; cluster nautique « Nautihub » avec la Région des Pays de la Loire....
- Les grands événements nautiques accueillis par les Sables d'Olonne sur la période 2020-2026 : Vendée Globe et Mini Transat, Golden Globe Race , et autres courses au large.
- Les opérations de réaménagement et de modernisation du port de plaisance réalisées dans le cadre du projet « Port Olona 2040 » sur la période 2020-2026.

Action n°13 : accompagner le dynamisme de la filière pêche.

Indicateurs :

- La construction en 2021-2022 de chais supplémentaires pour l'Association des Chais des marins sur un terrain communautaire du parc Actilonne aux Sables d'Olonne : construction de deux bâtiments totalisant une surface utile de 1 165 m², comprenant chacun 3 box de 124,80 m², équipés d'une mezzanine.

Action n°14 : qualifier et diversifier l'offre touristique (tourisme de pleine nature et de découverte, plaisance, tourisme d'affaire) et améliorer l'accueil.

Indicateurs :

- Création d'une maison des randonnées et des loisirs de pleine nature à Vairé en 2020-2021,
- Opérations de réaménagement et de modernisation du port de plaisance dans le cadre de « Port Olona 2040 » sur la période 2020-2021,
- Travaux de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne,
- Travaux de modernisation du Centre des congrès « Les Atlantes,
- Aménagement d'aires de camping-cars municipales, aux normes environnementales (ex : Sainte-Foy),



- Réalisation des actions prévues au « Schéma d'accueil et information touristique (SADI) » du territoire (ex : création de nouveaux bureaux d'accueil et d'information touristique, développement de nouveaux outils et de nouveaux services numériques , ...).

Action n°15 : structurer l'offre de commerces et de services de centre-ville.

Indicateurs :

La réalisation des projets prévus : réhabilitation des Halles centrales ; opération Cœur de ville à Olonne s/Mer, construction, aménagement du Cours Dupont aux Sables d'Olonne, réhabilitation / extension de locaux commerciaux de proximité dans les centre-bourg à l'Île d'Olonne, Saint-Mathurin, Vairé.

Action n°16 : mieux répondre aux besoins de compétences et de recrutement des entreprises du territoire

Indicateurs : construction d'un « hôtel des formations » dans le parc Numérimier en 2020-2021 ; actions d'accompagnement réalisées pour développer les formations et les compétences en réponse aux besoins du tissu économique.

3 Stratégie de cohésion du territoire

Action n°17 : maîtriser la croissance résidentielle en décélérant la consommation d'espace et en ralentissant progressivement le nombre de logements produits.

Indicateurs : réalisation des actions décidées dans le cadre du PLH sur la période 2021-2026 ; règlements adoptés dans le cadre des procédures d'urbanisme en cours (SCoT, PLUi).

Action n°18 : diversifier l'offre de logements pour les salariés des entreprises.

Indicateurs : construction d'une résidence travailleurs aux Sables d'Olonne ; réalisation des actions qui seront décidées dans le cadre du PLH sur la période 2021-2026.



Action n°19: poursuivre le développement et la diversification du parc de logements locatif social.

Indicateurs :

- Réaménagement de la résidence autonomie des « Genêts d'Or » aux Sables d'Olonne (36 logements sociaux et 36 logements migrants envisagés).
- Réalisation des actions qui seront décidées dans le cadre du PLH sur la période 2021-2026.

Action n°20 : adapter l'offre de logement et d'hébergement des seniors et des personnes à mobilités réduites.

Indicateurs :

Réhabilitation/extension d'EPHAD aux Sables d'Olonne (ex : EPHAD Olonne, les Cordeliers) ; création de logements à proximité du bourg pour les seniors et les personnes à mobilité réduite à l'île d'Olonne ; extension d'hébergements de l'EPHAD à Vairé pour l'unité Alzheimer ; acquisition foncière à Vairé destinée à la construction d'une résidence seniors ; actions communautaires annuelles de prévention seniors réalisées par le service « A l'Abord d'Age » (forum des seniors, ateliers de prévention, ...) ; suivi des dispositifs départementaux de maintien à domicile.

Action n°21 : une offre d'équipements et de services structurants d'intérêt communautaire aux Sables d'Olonne.

Indicateurs :

Réalisation des projets prévus : aménagement de la ZA de l'îlot Nord à la Vannerie ; construction d'un complexe sportif évènementiel et d'une halle culturelle polyvalente d'agglomération (Arena) ; construction d'un « Pôle social » (secteur du Pôle santé), réhabilitation/extension, modernisation des musées (Musée de la mer, MASC).



Action n°22 : modernisation des équipements de proximité existants et valorisation du patrimoine local.

Indicateurs :

- Réhabilitation et extension d'équipements sportifs de quartier (rénovation/extension du gymnase des Chirons, rénovation du gymnase du Centre, du gymnase Beauséjour aux Sables d'Olonne)
- Locaux associatifs réalisés ou rénovés dans les communes rétro-littorales (Logis des Marais à l'Île d'Olonne, local jeunesse, salle Rabelais et maison d'assistantes maternelles à Vairé, nouveau Foyer des jeunes et City-stade à Sainte-Foy, Foyer Rural et maison de la bibliothèque).
- Modernisation, rénovation, extension de bâtiments publics : extension de la Mairie de Sainte-Foy, rénovation extérieure de l'église de Vairé, rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires.
- Modernisation, extensions de cimetières réalisées à St Mathurin, Sainte-Foy, Vairé.
- Valorisation du village historique de la Bradière à l'Île d'Olonne (effacement de réseaux, embellissement du village, sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne cave).

Action n°23 : regrouper l'offre de soins dans les centralités.

Indicateurs :

- Réalisation des projets prévus : extension du « secteur santé » aux Sables d'Olonne ; création d'un « espace santé » à l'Île d'Olonne ; extension du centre de santé dans le bourg de Sainte-Foy ; construction d'un centre de santé à Vairé.

Action n°24 : adapter l'offre de restauration collective

Indicateurs :

- Réalisation des projets prévus : construction d'une cuisine centrale aux Sables d'Olonne ; extension du restaurant scolaire à Vairé.



Action n°25 : moderniser, adapter les services municipaux de sécurité publique.

Indicateurs :

- Réalisation des projets prévus : équipements de vidéo-protection aux Sables d'Olonne et dans les communes rétro-littorales, CSU et création d'un nouvel hôtel de police municipale aux Sables d'Olonne dans l'ancienne pépinière d'entreprises « Actilonne » réaménagée.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.



Annexe 3 – Avenant de programmation

Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique

passé entre l'État et la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne.

EPCI :		LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION							
Orientations stratégiques	Actions	Collectivité ou établissement porteur du projet	Intitulé de l'opération	Date prévisionnelle de commencement d'exécution (signature des marchés ou devis)	Date prévisionnelle de fin d'opération	Coût prévisionnel de l'opération	taux	Subvention demandée	
Stratégie de transition écologique	Un territoire plus économe en énergie	Ville des Sables d'Olonne	Modernisation de l'éclairage public : enfouissement de lignes et éclairages LED			2 354 000,00 €	30,00%	706 200,00 €	
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Les Sables d'Olonne Agglomération	Acquisition de véhicule à hydrogène : 1 bus et 1 camion BOM. En cohérence avec la construction d'une station multi-énergie à la Vannerie	31 mai 2021	31 mai 2022	1 605 000,00 €	40,00%	642 000,00 €	
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Commune de Vairé	Création de 2 voies douces pédonnelles et cyclables en site propre dans le centre-bourg (rues des Douves et du Moulin l'Abbé) en liaison avec l'EHPAD, l'école et les quartiers d'habitation			67 270,00 €	50,00%	33 635,00 €	
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Ville des Sables d'Olonne	Plan vélo 2025 1ère tr – Développement de pistes cyclables structurantes aux Sables d'Olonne : Av Mitterrand, Libellules, Justice, Coty, Gabere et étude Fombia.			666 700,00 €	50,00%	333 350,00 €	
Stratégie de développement économique	Structurer l'offre de commerces et de services de centre-ville	Commune de l'île d'Olonne	Requalification de la place du général de Gaulle et sécurisation de l'accès à l'école, aux commerces (création d'une zone piétonne), aménagement qualitatif végétalisé, accessibilité PMR au pas de porte commercial, cheminements piéton et vélo.			194 680,00 €	50,00%	97 340,00 €	
Stratégie de cohésion du territoire	Une offre d'équipements et de services structurants d'intérêt communautaire aux Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne Agglomération	Création d'un ZA tertiaire vertueuse / transition énergétique à la Vannerie Ilot Nord : travaux de viabilisation et d'aménagement hors voirie. Zone destinée à accueillir une station multi-énergies vertes en 2021, un complexe sportif, culturel et événementiel en 2022 et autres services ultérieurs (ex : incendierie)	26 février 2021	31 décembre 2021	1 000 000,00 €	30,00%	300 000,00 €	
	Regrouper l'offre de soins dans les centralités	Commune de Sainte-Foy	Extension du Pôle santé communal : extension de 80m2 du bâtiment existant pour répondre à la demande d'installation de professionnels (médecin, dentiste) et à la demande de soins de la population			68 800,00 €	30,00%	20 640,00 €	
	Des équipements de proximité à proximité	Commune de Saint-Mathurin	Sécurisation et accessibilité du cimetière : restauration du mur d'enceinte, accessibilité PMR de l'entrée principale (place PMR, pente douce, ouverture du portail).			309 380,00 €	50,00%	154 690,00 €	
Total général								2 287 855,00 €	



Annexe 4 – Annexe financière

**Avenant de financement annuel
Contrat territorial de relance et de transition écologique**

ANNEXE 20... (millésime)

ENTRE

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une
part,

ET

La Communauté de Commune/Communauté d'agglomération/commune de
représentée par son Président/Maire

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule



Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constitue une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que définit par la CC/CA/commune.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

VU le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le2020 avec la CC/CA/commune de.... ,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

ARTICLE 2 : Suivi

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

Le préfet de la Vendée,

Le Président de la Communauté d'Agglomération des
Sables d'Olonne



Orientations stratégiques	Actions	Intitulé des projets ou des opérations	Coût total du projet / de l'opération	Porteur de projet	financements Etat accordés						
					DETR	DSIL	DSII relance	DSIL rénovation thermique	FNADT	Autres	
Stratégie de transition écologique											
Stratégie de développement économique											
Stratégie de cohésion du territoire											
TOTAL						0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					0,00 €						

